




---

Date de convocation : 29.04.2026

---

Nombre de Conseillers Municipaux :  
En exercice : 19  
Présents : 16  
Votants : 18  
Quorum : 10

---

Rendu exécutoire :  
Après transmission en Préfecture le :

Et publication/notification le :

---

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 29 Avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 Avril à 20h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Gilles TURLAN, Maire.

Membres présents : M. Gilles TURLAN, Le Maire, Mme Laura LAGANTHE, M. Michaël RODRIGUEZ, Mme Sabrina GUITTONNEAU, M. Jean-Paul RABARY, M. Robert SOUBREVIE, Mme Françoise RABARY, M. Didier KLAJER-BONNAFOUS, M. Eric MALIE, Mme Florine PITOT, Mme Sol ALAVA, M. Eric MONNAUX, M. Maxime VALAX, Mme Delphine DUCASSE, M. Stéphane MAURIES, Mme Chantal VIALARD

Procurations : Béatrice FAVIER à Michael RODRIGUEZ – Lilou OBERLE à Laura LAGANTHE

Excusés : M. David REVEL

Secrétaire de séance : Mme Laura LAGANTHE

### Délibération DE\_2026\_33 : DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction du 8 janvier 2009 du ministre de la Défense et du secrétaire d'Etat chargé de la Défense et des Anciens Combattants invitant les communes à désigner un correspondant défense ;

Considérant la nécessité de développer le lien Armée-nation et de sensibiliser les administrés aux questions de défense ;

Monsieur Le Maire précise que le correspondant défense est chargé, sous l'autorité du maire :

- d'informer le conseil municipal et les administrés sur les questions de défense (politique de défense, organisation des forces armées, réserves, volontariat, recrutement) ;
- de contribuer à la sensibilisation des citoyens au parcours de citoyenneté et à la journée défense et citoyenneté ;
- de participer aux actions de mémoire et de valorisation du patrimoine liés aux anciens combattants et aux conflits ;
- d'assurer l'interface avec le délégué militaire départemental (DMD) et, le cas échéant, avec le référent « correspondant défense » de l'Union-IHEDN ;
- de relayer les informations et documents transmis par le ministère des armées et la Préfecture concernant la Défense et lien Armée-nation.

Les fonctions de correspondant défense sont exercées pour la durée du mandat municipal en cours.

Monsieur Le maire propose la candidature de **Madame Laura LAGANTHE**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne Madame Laura LAGANTHE  
Défense.

**Vote :**

Pour : 15 dont 2 procurations

Contre : 1

Abstentions : 2

Pour extrait conforme  
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et ans susdits.

Le Maire,  
Gilles TURLAN



La Secrétaire de séance,  
Laura LAGANTHE

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*